

NUMERO : 2025-262

**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n°2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la décision du Maire n° 2019-034 du 26 février 2019, reçue en Sous-préfecture le 27 février 2019 pour la maintenance du progiciel du service de la gestion des cimetières avec l'entreprise ELABOR pour une durée de 5 ans d'un montant annuel de 1439,92€ HT,

Considérant la nécessité pour la Ville de la continuité de la gestion des cimetières par le renouvellement du contrat avec ELABOR,

Considérant l'exclusivité d'utilisation du progiciel dédié aux cimetières de France, élaboré par ELABOR, ainsi qu'à la maintenance et l'hébergement,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le nouveau contrat de gestion des cimetières de la ville de Sarcelles par le groupe ELABOR localisé ZA – 18 rue des Murgers – 21380 Messigny et Vantoux, n° de Siret 41488862800024.

**Article 2 :** D'imputer la dépense sur le budget de la ville pour un montant global et forfaitaire sur 4 ans de 6 425 € HT soit 1 511,92 € HT par an.

**Article 3 :** Le délai des prestations est fixé à compter du 29 mars 2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction trois fois sans dépasser quatre ans.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 26 novembre 2025.



Pour le Maire et par délégation,  
La Conseillère Municipale,  
Chargée des Marchés Publics,  
Maïmouna CAMARA